



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passport

Question écrite n° 78067

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance du passeport est payante en Lituanie. Si cette délivrance est payante, il souhaite en connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

Texte de la réponse

La délivrance du passeport est payante en Lituanie. Le tarif normal est de 60 litas (17,40 euros) ; et le tarif réduit, pour les personnes âgées de moins de dix-huit ans ou à la retraite, de 30 litas (8,70 euros). Plusieurs catégories de personnes sont néanmoins exonérées de paiement : personnes ayant droit aux prestations sociales ; enfant sous tutelle ; personnes à la charge de l'État dans les établissements de tutelle ; personnes seules ayant l'âge de la retraite ; personnes dont la capacité de travail est limitée de 0 à 40 % (ainsi que, jusqu'au 30 juin 2007, les personnes au niveau d'invalidité I et II) ; personnes ayant l'âge de la retraite aux besoins spéciaux moyens et élevés (ainsi que, jusqu'au 30 juin 2007, les personnes au niveau d'invalidité I et II) ; personnes handicapées jusqu'à l'âge de dix-huit ans (ainsi que, jusqu'au 30 juin 2007, toute personne atteinte de n'importe quel niveau d'invalidité). Le délai de la délivrance du passeport est de un mois. Une majoration de 60 litas est appliquée pour obtenir un passeport sous vingt-quatre heures, de 30 litas pour un délai de cinq jours.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78067

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10422

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1796